

Relevé des Délibérations  
de la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay  
du 17 mars 2021 - 9 heures  
exclusivement en visioconférence

**Pour information** : 27 membres présents et 2 représentés sur 40 membres en exercice et un invité avec droit de vote.

Le 17 mars 2021, la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoquée le 5 mars 2021, s'est réunie par visioconférence.

Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par Monsieur T. DORÉ, Vice-Président de la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay à 9 heures 05.

Membres CR	Avaient donné pouvoir	Invités
V. BALEDENT (à partir de 9h10) J-Y. BERTHOU (jusqu'à 11h05) R. COSSARD (de 9h10 à 9h50) V. CROS T. DORÉ P. FOURY-LEYLEKIAN (et son suppléant P. GUENOUN) M. ISORE (à partir de 9h28) H. KATZ (de 10h08 à 12h18) S. KARDINE ROMER (jusqu'à 12h09) T. LAHAYE K. LE BARBU-DEBUS F. LE GUEL P. LESOT D. MARTIN-TOURNIER D. MIKA (par intermittence) D. MORINI O. NUSSE (et sa suppléante A-M. PRET) K. OLAUSSEN X. PAOLETTI (jusqu'à 11h45) J. PERICAUD S. PERSONNAZ S. PETIT (jusqu'à 11h04) P-H. ROMEO (jusqu'à 11h48) P. ROUSSEL CHOMAZ A. TANGUY (jusqu'à 12h26) N. TOUZE I. TURBICA  <b><u>Excusée</u></b> : N. De NOBLET	<b><u>Pendant toute la séance</u></b> : L. WILLEMEZ donne pouvoir à P. LESOT C. DOUARCHE donne procuration à K. LE BARBU-DEBUS (à partir de 9h40)  <b><u>En cours de séance</u></b> : D. MIKA donne pouvoir à S. KARDINE ROMER (par intermittence) S. PETIT donne pouvoir à T. DORÉ (à partir de 11h04) S. RETAILLEAU donne pouvoir à T. DORÉ (à partir de 11h07)	<b><u>Invité de droit</u></b> : O. CHOURROT S. RETAILLEAU (avec droit de vote) (jusqu'à 11h07)  <b><u>Invités</u></b> : A. ABERGEL M-A. AMORIM E. AUGÉ B. BOST B. BOURDON B. BOURGUIGNON M. BRESSON P. CHAVEL C. COLMELLERE A. COSTANTIN S. DESCOTES-GENON R. FISCHMEISTER O. GICQUEL F. GONNET M. GUIDAL S. HAAR J-P. HERMIER S. LACOUR P. LECOEUR P-G. LEMARIE-RIEUSSET J-P. MAHY P. MAITRE V. MARTINET S. POMMIER C. ROGEL-GAILLARD J. SEMPERE  <b><u>Excusée</u></b> : C. DUVAUX-PONTER

**- Ordre du Jour -**

**1ere partie**

9h05

- Approbation du CR de réunion du 3 février (**pour décision**) (*délib. CR-2021-012*)

9h10

- Budget recherche 2021 au périmètre composantes : validation de la liste des « missionnaires invités » (**pour validation**) (*délib. CR-2021-013*)

9h25

- Budget recherche périmètre composantes 2022 *et seq* : propositions (**pour décision**) (*délib. CR-2021-014*) **Point reporté**

10h30 – pause

10h45

- Dotation pluriannuelle des programmes doctoraux (**pour décision**) (*délib. CR-2021-015*)

11h15

- Présentation de la direction des bibliothèques, de l'information scientifique et de la science ouverte de l'UPSaclay (**pour information**)

11h50

- Demandes de changement d'affectation d'unité de Françoise JAMEN (*délib. CR-2021-016*) et Christophe SOLA (*délib. CR-2021-017*) (**pour avis**) et de Martial MAZARS (**pour information**)
- Demandes de modulation de service de Ludwig JARDILLIER (*délib. CR-2021-018*) et Federica AGOSTINI (*délib. CR-2021-019*) (**pour avis**)

**2eme partie**

**Configuration restreinte**

12h00

- Examen des demandes d'ADR (**pour avis**) (*délib. CR-2021-020*)

**Configuration restreinte aux HDR**

12h10

- Examen des demandes d'inscription à l'HDR (**pour avis**) (*délib. CR-2021-021*)

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay**

**Séance du 17 mars 2021**  
**Délibération n°CR-2021-012**

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2021  
**P.jointes** : Procès-verbal de la séance du 3 février 2021

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

En application de l'article 16.2 de son règlement intérieur, la commission de la recherche est appelée lors de chacune de ses séances à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Après en avoir délibéré,

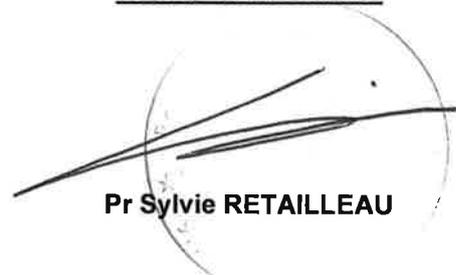
**Article premier** : Approuve le procès-verbal de la séance du 3 février 2021

**Article 2** : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>41</b>
Votants :	25
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

**Visa de la Présidente**



**Pr Sylvie RETAILLEAU**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
N/Réf. : 2021-013

COMMISSION DE LA RECHERCHE PARIS-SACLAY  
PROCES-VERBAL  
- Séance du 3 février 2021 -  
~ exclusivement en visio-conférence ~

N° 1

→ Approuvé en séance du 17 mars 2021 (à l'unanimité)

**INVITES DE DROIT :**

• **Présents ou représentés :**

O. CHOURROT, DGSA de l'Université Paris-Saclay,  
S. RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay.

**MEMBRES :**

• **Présents ou représentés :**

T. DORÉ, Vice-président de la Commission Recherche,  
V. BALEDENT (de 9h29 à 11h42), J-Y. BERTHOU, P. CHASTANG (jusqu'à 12h19), R. COSSARD,  
V. CROS, D. DOLFI (jusqu'à 11h56), C. DOUARCHE (à partir de 9h57), P. FOURY-LEYLEKIAN  
(représentée son suppléant P. GUENOUN), M. ISORE (jusqu'à 11h56), H. KATZ, S. Kerdine  
ROMER (représentée par sa suppléante J. SHYKOFF), T. LAHAYE (et sa suppléante L. CORRIAS  
- jusqu'à 9h55), K. LE BARBU-DEBUS, F. LE GUEL, P. LESOT, D. MARTIN-TOURNIER, D. MIKA  
(jusqu'à 12h09), D. MORINI (à partir de 11h), O. NUSSE (et sa suppléante A-M. PRET),  
K. OLAUSSEN, X. PAOLETTI (de 9h21 à 11h55), J. PERICAUD, S. PERSONNAZ, S. PETIT,  
P-H. ROMEO, P. ROUSSEL CHOMAZ , A. TANGUY (de 9h19 à 9h44 puis reconnexion à 11h40),  
N. TOUZE, I. TURBICA, L. WILLEMEZ.

**Excusée :**

N. De NOBLET

**INVITES :**

• **Présents ou représentés :**

M-A. AMORIM, M. BEAUDOUIN-LAFON, A. BENNACEUR, B. BOST, B. BOURDON,  
B. BOURGUIGNON, M. BRESSON, N. CARRASCO, S. CHARREIRE-PETIT, P. CHAVEL,  
S. COHEN-KAMINSKY, C. COLMELLERE, A. COSTANTIN, S. DESCOTES-GENON, T. DI GIOIA,  
C. DUVAUX-PONTER, R. FISCHMEISTER, O. GICQUEL, M. GUIDAL, J-S. JOLY, J-P. HERMIER,  
S. LACOUR, P. LECOEUR, P-G. LEMARIE-RIEUSSET, J-P. MAHY, V. MARTINET, H. MULLER,  
P. NOIROT, S. POMMIER, C. ROGEL-GAILLARD, J. SEMPERE (représenté par L. BELLIER).

## ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte rendu de la réunion du 1 <sup>er</sup> décembre (pour décision) (CR-2021-D. 001).....	3
II.	Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition finale hors contrats doctoraux (pour information) et répartition des contrats doctoraux (pour validation) (CR-2021-D. 002).....	3
1.	Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition finale hors contrats doctoraux.....	3
2.	Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition des contrats doctoraux .....	4
III.	Budget recherche 2021 au périmètre IDEX : examen des propositions issues du CoDireV dans le cadre fixé par le CA et le CodirE (pour validation) (CR-2021-D. 003).....	5
IV.	Budget recherche périmètre composantes 2022 et seq : état des lieux de l’instruction (pour information) .....	7
V.	Présentation des deux UMS Tefor et Cithera (pour validation) (CR-2021-D. 004).....	8
1.	Présentation de l’UMS TEFOR.....	8
2.	Présentation de l’UMS Cithera.....	10
VI.	Présentation des directions d’appui à la recherche de l’UPSaclay : Direv et Maison du doctorat (pour information) .....	11
1.	Présentation de la DIREV .....	11
2.	Présentation de la maison du doctorat.....	13
VII.	Changement des DU des unités Micalis (M. Noirot) et Chimie et modélisation pour la biologie du cancer (CMBC, Mme Mahuteau-Betzer) (pour avis) (CR-2021-D. 005).....	15
VIII.	Demande de changement d’unité d’affectation de B. Billiald (pour avis) (CR-2021-D. 006).....	15
IX.	Examen des demandes d’ADR (pour avis) (CR-2021-D. 007).....	15
X.	Examen des demandes d’inscription à l’HDR (pour avis) (CR-2021-D. 008).....	15

- La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence de T. DORÉ -

**T. DORÉ** constate que le quorum est atteint.

**C. DIOGO** annonce les pouvoirs donnés pour la présente réunion, au nombre de six.

**T. DORÉ** indique que la Commission Recherche des mois de mai et septembre et le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre sont avancés d'un jour.

Après échange avec la direction des affaires juridiques, il a été décidé de ne plus rédiger de comptes rendus des délibérations de la CR sur l'ADR et l'HDR, ces comptes rendus étant affichés sur le site Internet de l'Université. Les décisions individuelles ne sont pas rendues publiques. Lors des débats sur des mesures individuelles ADR et HDR, les membres de la commission recherche dont la présence n'est pas nécessaire à l'instruction des dossiers sont invités à quitter la séance.

**J. SHYKOFF** demande comment les candidats pourront prendre connaissance des arguments justifiant les refus des dossiers ADR et HDR.

**T. DORÉ** répond que les candidats sont invités à s'adresser au Président de la commission recherche pour plus d'information sur les débats entourant leur dossier.

## **I. Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre (pour décision) (CR-2021-D. 001)**

→ La CR approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre.

## **II. Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition finale hors contrats doctoraux (pour information) et répartition des contrats doctoraux (pour validation) (CR-2021-D. 002)**

### **1. Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition finale hors contrats doctoraux**

**T. DORÉ** rappelle que les modalités de répartition du budget recherche 2021 ont été discutées dans la commission recherche le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Il a été annoncé que les budgets récurrents seraient calculés avec la procédure appliquée en 2020 et des recommandations ont été émises sur la répartition entre les différentes enveloppes. Le Conseil d'administration a approuvé un budget Recherche d'un montant de 7 351 750 euros, soit une augmentation d'environ 7 % par rapport à 2020. La répartition finale sur le périmètre composantes hors doctorat a été validée et les unités ont été informées des crédits disponibles.

Au regard des problèmes de locaux et d'informatique actuels, **P. LESOT** demande si l'affectation des budgets est en cours.

**B. BOST** répond que la gestion financière est ouverte dans SIFAC et les crédits recherche fléchés sur les laboratoires. Il invite le directeur, l'administrateur ou le gestionnaire de l'unité, qui rencontrerait des problèmes, à contacter le service financier de la DIREV.

**P. LESOT** demande si le budget est affecté intégralement ou fractionné comme en 2020.

**B. BOST** répond qu'aucun fractionnement n'est appliqué en 2021.

**S. COHEN-KAMINSKY** constate que le budget valorisation de 250 000 euros est inférieur à celui de l'Université Paris Sud. S'il couvre les mêmes postes, il est insuffisant.

**T. DORÉ** confirme que ce budget correspond à l'enveloppe destinée à couvrir les dépenses de protection des résultats issus du laboratoire du périmètre composantes. Il est déterminé par la vice-

présidence et la CR sur proposition du pôle partenariat valorisation de la DIREV, qui estime les coûts des brevets. L'enveloppe correspond aux dépenses anticipées en 2021 pour la protection des résultats du périmètre composantes.

**S. COHEN-KAMINSKY** demande s'il s'agit d'une prévision ou d'un benchmark par rapport au portefeuille de brevets existants. Si cette activité est envisagée en hausse sur le périmètre de l'UPSaclay, il faudrait la revoir à la hausse.

**B. BOST** répond que l'enveloppe est estimée sur la base de l'activité connue et anticipée des laboratoires de l'UPSaclay. Les UMR du périmètre composantes n'ont pas toutes leur activité de valorisation gérée par l'université. Pour certaines d'entre elles, le mandataire unique est le CNRS, l'INSERM ou une autre tutelle du laboratoire.

**T. DORÉ** ajoute que le portefeuille de brevets a été épuré et un suivi fin est assuré pour répondre aux besoins et ajuster l'enveloppe le cas échéant.

**B. BOST** précise que l'objectif est aussi d'inscrire cette enveloppe dans le cadre d'une réflexion sur la protection des inventions de l'UPSaclay. Celle-ci doit prendre position politiquement sur son investissement pour exercer un contrôle sur son portefeuille. La détermination d'une enveloppe s'accompagne d'arbitrages dans la gestion du portefeuille.

**P. LESOT** demande si l'apport de cette enveloppe fait l'objet d'une évaluation pour ajuster les ressources et s'il existe une commission de suivi.

**T. DORÉ** croit savoir qu'il n'existe pas de reporting régulier de l'UPSaclay vers la Commission Recherche. A l'Université Paris Sud, il existait effectivement un comité de valorisation. La réactivation d'un comité pour prendre des décisions collectives en matière de valorisation fait partie des objectifs de l'année.

**B. BOST** précise que la DARI présentait un bilan annuel et chiffré des partenariats et des valorisations à la commission recherche.

**V. CROS** exprime qu'il est difficile de suivre l'utilisation de ces budgets, car la valorisation s'inscrit dans un temps long. La finalité de la valorisation et des dépôts de brevet étant la mise sur le marché d'une innovation, une réflexion de fond est requise sur la stratégie de valorisation menée par un établissement public.

**T. DORÉ** confirme que la politique de valorisation soulève des questions de fond. La réinstallation d'un comité dédié doit permettre d'y répondre. Il sera rendu compte de ses travaux à la CR.

## **2. Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition des contrats doctoraux**

**T. DORÉ** souligne que les contrats doctoraux font partie du budget recherche, sur lequel la CR rend un avis. En 2020, elle n'a pas rendu d'avis, car la mise en place des contrats doctoraux de l'UPSaclay était en discussion. Afin de ne pas déstabiliser le paysage des écoles doctorales, la répartition du budget entre les écoles n'est pas modifiée par rapport à 2020. La CR de mars 2021 débattera des propositions de répartition entre programmes doctoraux pour les prochaines années.

**P. LESOT** demande si la répartition votée ce jour s'applique en 2021 et les années suivantes, ou si des évolutions sont à prévoir.

**T. DORÉ** répond que les évolutions seront discutées en mars 2021 avec la mise en place des contrats doctoraux décidée au niveau de l'UPSaclay. Celle-ci comprend une nouvelle manière de présenter les offres de programme de l'UPSaclay à l'extérieur et prévoit le regroupement d'écoles doctorales dans des programmes « blancs » marqués par une certaine souplesse dans l'attribution des enveloppes à l'intérieur d'un même programme. La proposition soumise à l'avis de la CR n'est donc pas celle qui sera présentée en 2022.

**P. GUENOUN** demande si la proportionnalité des chiffres à chaque ED est une règle locale ou nationale et s'il est possible de la modifier.

**S. POMMIER** répond que la règle de la répartition au prorata des thèses soutenues dans les ED a été votée par l'Université Paris Sud. Elle s'applique aux contrats doctoraux dans la subvention pour charge de service public. Elle n'est pas applicable à l'ensemble des entités de l'UPSaclay. La construction des programmes doctoraux doit permettre de revoir les modes de réflexion sur cette répartition, en soutien à une politique scientifique plutôt que sur la base d'algorithmes appliqués à des indicateurs.

**P. GUENOUN** demande si le nombre de HDR pourrait être pris en compte.

**S. POMMIER** répond qu'en 2019, il a été décidé de ne pas entrer dans le débat des indicateurs et des algorithmes pour calculer une répartition, dont les modifications, si elles étaient trop amples, seraient déstabilisantes. L'enjeu est de s'organiser pour obtenir davantage de financements plutôt que de construire un système complexe de révision de l'existant. Cette position n'interdit pas des évolutions modestes de la répartition entre programmes ou au sein d'un même programme.

**T. DORÉ** propose de ne pas rouvrir le débat qui a déjà eu lieu sur les programmes doctoraux, ni d'anticiper celui de mars 2021.

**S. DESCOTES-GENON** souligne que la répartition s'appuie sur le principe que le même nombre de contrats doctoraux sera attribué à l'UPSaclay. Est-il envisagé que le ministère puisse l'accroître ?

**T. DORÉ** répond que le ministère n'attribue pas de contrats doctoraux, mais une subvention pour charge de service public, dont la répartition est décidée par l'UPSaclay. Celle-ci a décidé de financer 183 contrats doctoraux. La manière de répercuter la promesse de l'augmentation du nombre de contrats doctoraux liée à la Loi de programmation de la recherche sur le budget des universités reste incertaine. Dans certaines universités, le rapport entre le nombre de contrats doctoraux et de HDR diffère significativement de celui de l'UPSaclay.

**S. DESCOTES-GENON** souligne qu'étant en relation avec quatre écoles doctorales, il aura besoin d'échanger avec elles avant de prendre position. Il s'enquiert du processus de prise de décision.

**T. DORÉ** rappelle que S. DESCOTES-GENON assiste à la CR en tant qu'invité de la Graduate School de Physique et non en tant que membre de la CR, à laquelle revient la décision de répartition de l'enveloppe entre les 183 contrats doctoraux du périmètre composantes. Cette répartition sera discutée avec les composantes de l'Université Paris-Saclay dans les deux prochaines semaines, qui remettront leurs propositions de répartition par programme plutôt que par école doctorale dans le respect des équilibres antérieurs, avec la possibilité de régulations au sein des ED d'une graduate school. Lorsque ces programmes seront votés, S. DESCOTES-GENON sera alors amené à intervenir sur la répartition des enveloppes à l'intérieur du programme doctoral qui le concerne plus précisément.

→ La CR approuve à la majorité (1 abstention) la délibération relative à la répartition des contrats doctoraux.

### III. Budget recherche 2021 au périmètre Idex : examen des propositions issues du CoDireV dans le cadre fixé par le CA et le CodirE (pour validation) (CR-2021-D. 003)

**T. DORÉ** rappelle que le budget recherche 2021 puise dans deux sources : d'une part, la subvention pour charge de service public, d'autre part, le budget de l>IDEX, acquis par l'ex-COMUE. Ce dernier a été discuté au CoDiReV, qui a soumis des propositions au CodirE en tenant compte des GS et des OI et en privilégiant la subsidiarité par rapport aux budgets propres des opérateurs. Le CodirE

a rendu ses arbitrages. Ceux-ci n'atteignent pas le niveau espéré par le CoDiReV, qui a présenté de nouveaux arbitrages en veillant à préserver les actions collectives de valorisation de la recherche et de doctorat, une action de coopération internationale (chaires d'Alembert) et en réduisant ou supprimant les actions de recherche peu instruites ou non indispensables. Ce budget est instruit par le CoDiReV tout en étant logé dans le budget de l'UPSaclay. La CR est donc appelée à rendre son avis.

**P. LESOT** constate que le budget Idex est en baisse de 1,2 million d'euros.

**T. DORÉ** explique qu'il ne s'agit pas d'une baisse, mais d'une première estimation trop optimiste par rapport aux arbitrages du CodirE.

**P. LESOT** exprime son inquiétude face à l'absence de budget dédié au fonds de garantie des plateformes pour faire face aux imprévus. La ligne de 250 000 euros initialement imaginée est ramenée à 0 euros, ce qui peut poser problème à de nombreuses plateformes. Les pannes peuvent bloquer les services et les chercheurs et il n'est pas toujours simple de trouver un budget pour l'achat d'instruments. Il recommande donc de réévaluer cette ligne à la hausse en prélevant les sommes nécessaires sur le budget de la valorisation.

**T. DORÉ** explique que le budget Idex n'a jamais inclus de ligne dédiée au fonds de garantie des plateformes. Cette idée a été émise dans les échanges qui se sont déroulés au niveau du CoDiReV. Dans le cadre du budget finalement alloué pour la recherche, le CoDiReV a estimé qu'en 2021 on pouvait continuer à fonctionner sans la création de ce fonds, en espérant des budgets supérieurs l'année suivante pour la recherche sur budget IDEX.

**P. LESOT** objecte que prélever 100 000 euros sur le budget de valorisation ne déstabiliserait pas ce dernier tout en répondant aux besoins exceptionnels des plateformes. Cette modification lui semble souhaitable. La CR a-t-elle le pouvoir d'infléchir la répartition du budget ?

**T. DORÉ** répond que la CR peut exprimer sa position dans le vote. Cette proposition résulte d'un consensus obtenu en CoDiReV à l'issue de discussions collectives. Il suivra néanmoins la position de la CR. Ce budget ne réglera pas la question des plateformes à l'UPSaclay. Il précise que cette proposition ne vise pas à imputer le coût structurel des instruments et de la maintenance au budget Idex, mais à le doter d'un fonds de garantie répondant aux besoins conjoncturels.

**P. LESOT** souligne que l'enjeu est de pouvoir réagir face aux urgences.

**V. CROS** suppose que ce sujet pourrait aussi être traité dans le cadre des discussions sur l'utilisation du préciput. Dans la ligne de soutien aux activités collectives, il demande à quoi correspond l'acronyme IEA.

**T. DORÉ** souligne que le premier point renvoie à une autre discussion. L'IEA est l'Institut d'Etudes Avancées de Paris, avec lequel la COMUE a signé une convention de financement annuel d'une chaire jusqu'en 2022, conditionnée par la dévolution définitive de l'Idex. Celle-ci étant actée, l'UPSaclay doit honorer cette convention. Une négociation sera rouverte en 2022 avec l'IEA.

**V. CROS** constate qu'aucun budget n'est alloué au soutien à des manifestations (en interactions avec les GS et les Instituts).

**T. DORÉ** répond que des demandes de soutien sont régulièrement adressées à l'Université pour soutenir le financement des colloques. Lorsque les sujets sont très disciplinaires, le soutien relève des GS. Lorsqu'ils sont transversaux, il serait légitime de leur apporter un soutien à partir d'un budget collectif. Cette ligne vise donc à répondre à quelques besoins de financement chaque année sur des périmètres plus larges que ceux des GS. En 2021 les degrés de liberté sont effectivement réduits entre l'IEA, l'Institut Pascal et la MSE.

A l'issue de ces échanges, **T. DORÉ** soumet à l'avis de la CR la proposition discutée au CoDiReV, où est représenté l'ensemble des parties prenantes. Il note qu'un membre de la CR souhaite

soustraire 100 000 euros d'une ligne pour financer un fonds de garantie plateformes, quitte à le réintégrer dans le budget de la recherche s'il n'est pas utilisé.

**S. POMMIER** croit savoir que l'établissement a l'obligation de se doter d'un fonds de garantie, qui couvre toutes les urgences. N'est-il pas possible de puiser dans ce compte pour les plateformes ?

**T. DORÉ** répond que le cas échéant, le prélèvement s'effectuerait sur le fonds de garantie de l'ensemble des organismes et pas seulement de l'UPSaclay. Le fonds de garantie évoqué par S. Pommier est destiné à des situations d'urgence comme l'effondrement d'une toiture et la mise à l'abri des personnels et la continuité de fonctionnement de l'Université. La problématique des plateformes ne se caractérise pas par le même niveau d'urgence et de risque.

**S. POMMIER** indique que l'ENS pouvait utiliser le fonds de garantie pour ce type d'urgence. Face au niveau de gravité cité en exemple, il peut effectivement être difficile de l'utiliser pour les plateformes.

**P. LESOT** demande comment la CR et le CAC peuvent faire remonter des items dans les discussions du CoDiReV. Il demande quel était l'objectif de l'observatoire de la performance de la recherche et de son financement financé en 2020 à hauteur de 50 000 euros.

**T. DORÉ** explique que l'enjeu était de suivre la recherche menée par l'ensemble des acteurs et d'étudier son fonctionnement et son organisation pour construire une stratégie de recherche globale. En tant que vice-président de la recherche de l'UPSaclay, cet instrument lui semblerait utile. Il apporte de la clarté et de la visibilité. T. DORÉ attire par ailleurs l'attention sur le fait que les propositions du CoDiReV sont fondées sur un équilibre issu d'une discussion collective.

**B. BOURGUIGNON** souligne que la proposition d'un fonds de garantie plateformes implique d'étudier l'articulation de l'action des composantes et de la vice-présidence. Les laboratoires et les plateformes ne sont pas seuls lorsqu'ils sont confrontés à un problème.

**T. DORÉ** constate également que les tutelles assurent la maintenance des équipements. La proposition d'un fonds de garantie plateformes vise à répondre aux urgences.

**P. LESOT** souligne que l'intervention des tutelles s'avère de plus en plus difficile en raison du resserrement des contraintes budgétaires. Un fonds local serait donc utile.

**T. DORÉ** soumet au vote de la CR la modification consistant à prélever 100 000 euros sur la ligne de financement de la valorisation pour l'affecter au fonds de garantie plateformes.

**→ La CR approuve à la majorité la modification du budget recherche 2021 du périmètre IDEX, consistant à reporter 100 000 euros de la ligne de financement de la valorisation pour l'affecter au fonds de garantie plateformes, par 15 voix favorables, contre 8 voix défavorables et 5 abstentions.**

**→ Sous réserve de cette modification, CR approuve à la majorité (9 abstentions) le budget recherche 2021 au périmètre IDEX.**

**V. CROS** rappelle que la proposition de budget IDEX construite par la vice-présidence et le CoDiReV était ambitieuse, cohérente et nécessaire. Il regrette sa réduction substantielle.

#### **IV. Budget recherche périmètre composantes 2022 et seq : état des lieux de l'instruction (pour information)**

**T. DORÉ** rappelle que la CR a mandaté la vice-présidence de la recherche pour poursuivre les travaux sur le budget recherche périmètre composantes 2022. Celle-ci, avec la Direv, a actualisé les effectifs, repris contacts avec les DU et échangé avec l'UFR sciences, qui a proposé une

équation alternative. Celle-ci propose une prise en charge des coûts structurels par scientifique et une dégressivité de la prise en charge des coûts structurels en fonction de leur montant. Des simulations seront présentées à la CR du 17 mars 2021 en vue d'une décision sur l'équation de calcul, le plancher de diminution et le plafond d'augmentation pour 2022, l'évolution de ces planchers et plafonds pour les années suivantes et les modalités d'actualisation éventuelle ou de moyennage sur plusieurs années de l'évaluation des coûts structurels.

## **V. Présentation des deux UMS Tefor et Cithera (pour validation) (CR-2021-D. 004)**

### **1. Présentation de l'UMS TEFOR**

**T. DORÉ** explique que la présentation des deux UMS Tefor et Cithera n'était pas mûre lors de la préparation du contrat quinquennal. Il cède la parole à J-S. JOLY.

**J-S. JOLY**, directeur de recherche première classe à INRAE, indique travailler sur le campus de Gif-sur-Yvette comme chef d'équipe à l'institut de neurosciences. Depuis 2019, il dirige l'UMS d'appui à la recherche, Tefor, sur 80 % de son temps et poursuit des recherches dans une équipe en neuro-inflammation pour 20 % de son temps.

L'institut de neurosciences a déménagé dans un nouveau bâtiment, avec 200 mètres carrés de laboratoires, des pièces techniques et 250 mètres carrés de bureaux. Une surface de 150 mètres carrés est dédiée aux bureaux de management, animaliers et à l'accueil. L'UMS gère également une animalerie aquatique de 1 500 mètres carrés.

Les modèles aquatiques de l'UMS incluent le deuxième modèle de laboratoire le plus utilisé après la souris en Asie et aux Etats-Unis. Il présente des facilités d'élevage. De petite taille, sa transparence facilite le suivi de la biologie cellulaire. Une communauté active a développé de nombreux outils (génétiques, imagerie, cribles). Avec 70 % d'homologie avec le génome humain, il est particulièrement adapté à la recherche fondamentale et biomédicale. Le Xénope est quant à lui un modèle établi et classique en biologie du développement.

La structure d'élevage, TPS-AQUA, est dirigée par une ingénieure de recherche en CDD, pour laquelle un poste a été demandé au CNRS. L'UPSaclay apporte sa contribution en finançant deux postes de techniciens en CDD. L'animalerie utilise des hautes technologies et alimente les poissons-zèbres, à l'aide de robots quatre fois par jour et week-end compris. 200 petits aquariums permettent de faire du génotypage. Le CRB Xénope bénéficie du soutien du CNRS pour son équipement. 3 à 4 000 xénopes devraient pouvoir être élevés avec une cible de distribution à la communauté française de 1 000 xénopes.

L'UMS a choisi une technologie d'imagerie précise, rapide et fiable commercialement. Elle utilise trois microscopes confocaux et souhaite renforcer sa plateforme. Son unité comprend trois domaines, dont une plateforme scientifique (édition du génome et génotypage). Les comités de tutelles sont classiques : il reste à y désigner les membres de l'UPSaclay.

L'équipe transversale CCAS emploie deux personnes pour assister les responsables de service et de l'animalerie (organisation de formations et de séminaires, promotion de l'expérimentation animale, communication, accueil scientifique, contractualisation...). Cette cellule accueille également les usagers dans des bureaux et laboratoires avec leur matériel spécifique pour l'observation des animaux. Elle a également créé un réseau de centres experts qui regroupe des plateformes de petite taille et délivre des prestations transversales et intégrées.

En 2013, l'UMS a obtenu un financement de 12, 5 millions d'euros dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. A la suite de l'évaluation finale, son intégration dans l'infrastructure CELPHEDIA a été souhaitée. J-S. JOLY est membre de son bureau scientifique. Cette infrastructure a pour but d'aider les plateformes à se structurer pour offrir des services performants.

L'UMS est également intégrée dans l'écosystème national des infrastructures INBS (IFB, FBI, EMBRC-France, EMERGIN) et dans celui du plateau de Saclay (école Polytechnique, Centrale Supelec, équipes Neuro-psychologique, IDEV, plateformes I2BC, SAPS, Plug In Labs).

Les activités de l'UMS TEFOR comprennent le développement d'outils et leur optimisation, le développement de méthodologies et de protocoles et leur test. Sa stratégie consiste à faire converger les efforts de recherche technologique et les ressources avec les projets scientifiques pilotes pour développer des services. Parmi les projets en partenariat, ses trois domaines principaux d'intervention sont l'immunologie, l'infectiologie et la toxicologie. Dans les projets en cours de demande, quatre projets ANR et un projet LABCOM avec une entreprise privée ont été déposés.

Le projet de l'unité centrale consiste à tester plusieurs technologies, notamment d'édition du génome et de phénotypage, qui correspondent aux mécanismes et gènes de réponse à l'agression chez les vertébrés. L'unité se fonde sur les acquis des projets IA et LEDUCQ et sa connaissance des blessures par aiguilles et laser du cerveau moyen du poisson-zèbre, qui lui a permis d'étudier les mécanismes de régénération. Des méthodes de clarification d'embryons ont été développées au fil du temps. L'Unité a également développé des techniques d'édition du génome sur ce modèle. Elle réalise différents types de blessures, dont les blessures virales, et identifie les gènes de réponse systémique. Enfin, l'UMS TEFOR développe une méthodologie qui permet de ne plus couper l'ADN et modifie une ou plusieurs paires de base dans l'ADN. Un deuxième ARN est réverse transcrit et intégré dans l'ADN. La première génération de cette technologie a obtenu le prix Nobel (Charpentier) et permet des applications dans le traitement de maladies rares, dont la progéria chez la souris. L'activité potentielle de modélisation de maladies rares humaines est forte.

L'UMS TEFOR établit des ressources importantes pour la communauté, dont CRISPOR, reconnu comme l'un des deux outils les plus performants au monde avec celui du MIT, pour le design des guides CRISPR. Plus de 1000 connexions quotidiennes sont dénombrées, dont la majorité aux USA et en Asie, ce qui témoigne du retard européen et français dans ce domaine. Une plateforme de microscopie intégrée avec un logiciel de visualisation de l'image est en cours de publication (ZeBrainspector). Enfin, le Zebrafish atlas est un autre outil développé par l'UMS.

En conclusion, l'UMS TEFOR résulte d'un travail de structuration considérable ces cinq dernières années. L'année 2021 sera marquée par le déménagement et la poursuite de la structuration de l'unité. Malgré le contexte de crise sanitaire, l'activité technologique et scientifique est active. En revanche, les prestations qui alimentent les ressources propres de l'Unité sont en baisse. La priorité est de renforcer les prestations, contrats et partenariats en 2021. Enfin, l'objectif est de finaliser l'intégration de l'UMS TEFOR à l'UPSaclay. Elle souhaite déposer auprès de l'UPSaclay une demande de moyens pour l'achat d'un microscope co-financé avec deux autres organismes pour un budget de 210 000 euros. Au niveau des au moment où l'Unité doit installer ses structures informatiques dans le nouveau bâtiment. Le responsable du service de l'institut de neurosciences part en retraite et ne pourra plus aider l'Unité, qui se trouve donc en réelle difficulté. Il demande à l'UPSaclay de lui apporter un soutien pour l'installation dans le nouveau bâtiment.

**T. DORÉ** remercie J-S. JOLY pour sa présentation. Il reviendra vers lui en dehors de la CR pour lui expliquer les différentes procédures de l'UPSaclay.

**O. NUSSE** demande si les microscopes sont réservés aux utilisateurs des modèles animaux ou ouverts au reste de la communauté.

**J-S. JOLY** répond que la plateforme est ouverte à la communauté. Bien développée, elle est actuellement sous-utilisée. L'unité a notamment développé une méthode d'imagerie à grande échelle originale pour les objets transparents de moins de 2 millimètres. Elle a également développé une technologie de microscopie confocale qui compense la perte de signal en profondeur et permet des segmentations 3D très précises. Appliquée au cerveau du poisson, cette méthode peut être adaptée à tout autre objet, par exemple pour des analyses biométriques. Il invite donc les chercheurs intéressés à ne pas hésiter à contacter l'UMS TEFOR.

**V. CROS** remercie J-S. JOLY pour sa présentation et salue l'ampleur des travaux menés par l'UMS. Il demande des précisions sur son activité de valorisation.

**J-S. JOLY** répond que la valorisation est possible dans l'édition du génome. Plusieurs brevets ont été déposés il y a cinq ans, notamment avec la possibilité d'injecter des protéines. Ce brevet a été dépassé de trois semaines par une entreprise sud-coréenne. Le domaine étant très compétitif, la valorisation intellectuelle est difficile. Sur la microscopie, la valorisation s'effectue à travers des partenariats avec des entreprises privées. La protection intellectuelle est réduite dans ce domaine, dans la mesure où l'innovation consiste à relier des procédures existantes. Enfin, le développement de méthodes d'élevage fait l'objet d'une protection intellectuelle. Ces trois valorisations correspondent à trois types de service : édition du génome, animalerie et microscopie, reconnus comme importants pour les modèles aquatiques.

**P. LESOT** demande si le budget de la plateforme souffre d'une baisse de financements de la part des industriels.

**J-S. JOLY** répond que la plateforme souffre d'une baisse de son budget, mais pas de la part des industriels. Il a souhaité développer la plateforme avec 30 % d'utilisateurs industriels, 30 % d'utilisateurs nationaux et 30 % d'utilisateurs de l'UPSaclay. Ces derniers contribuent à nourrir l'activité de l'UMS TEFOR. En revanche, l'activité nationale a baissé, sans remettre en cause le chiffre d'affaires de la plateforme, mais en complexifiant le financement des ressources humaines temporaires. Une mécanique vertueuse est à relancer. La situation n'est pas pour autant inquiétante en raison de l'existence d'une demande au niveau européen et grâce aux contacts de l'UMS TEFOR avec les chercheurs européens.

→ La CR donne un avis favorable à la majorité (1 abstention) à la délibération relative à l'UMS TEFOR.

## 2. Présentation de l'UMS Cithera

**A. BENNACEUR-GRISCELLI** indique que Cithera a trois tutelles : l'INSERM, l'UPSaclay et l'Université d'Evry. Le projet a démarré en 2004 avec l'Université Paris-Sud grâce à un financement PPF/ERM de 240 000 euros en lien avec la révision de la loi de bioéthique. Dans le cadre du CPER de 9,5 millions d'euros, la plateforme des cellules souches pluripotentes à visée recherche et thérapeutique a été montée. Elle a bénéficié de financements dans le cadre du pôle compétitivité et du PIA2. L'équipe a généré en 2005 la première lignée française de CSE humaine (PMA) et a travaillé sur les premières reprogrammations cellulaires de 2007 à 2011. De 2012 à 2025, elle travaille sur un projet d'infrastructure nationale. Elle a mis en place un premier programme démontrant la possibilité d'applications cliniques, réalisé une quarantaine de projets de collaboration, obtenu des financements publics, employé 55 ingénieurs malheureusement en CDD et qui ont rejoint des entreprises privées. Des *spinoff* ont été montées et des brevets déposés. De nombreuses formations ont été dispensées. Des congrès et des ateliers ont été organisés et l'UMS CITHERA a essaimé des plateformes de recherche en France.

Les essais cliniques ont démarré en 2011 sur les cellules embryonnaires pour la maladie de Parkinson et les dégénération maculaires. La France est positionnée sur les essais cliniques insuffisances cardiaques et rétinite maculaire. La feuille de route stratégique est définie en fonction des besoins médicaux et industriels.

La plateforme de thérapie cellulaire est située à Evry, sur 1 200 mètres carrés de salles blanches, avec un laboratoire de recherche et un laboratoire qualité et contrôle. L'objectif est de faire le pont entre la recherche et les projets validés en amont pour aller vers les essais cliniques, avec des partenariats industriels, dans le domaine des thérapies innovantes des cancers et maladies fréquentes. Afin de porter ces travaux en grade clinique et de générer des produits thérapeutiques, une banque nationale d'IPSC allogéniques universelles sera développée. Cette organisation s'appuie sur des partenariats internationaux. L'UMS participe à consortium avec des organismes américains, canadiens, anglais et chinois. Un programme 2020 a été monté avec 16 pays pour les cordons ombilicaux. Des montées en échelle avec robotisation seront mises en place. Un premier

projet a été sélectionné pour un montant de 1 million d'euros. Un premier projet PCPC est en cours pour la période 2021-2025 (ETINCELL). L'UMS gère également une plateforme de bio-ingénierie 3D-Organoides. En 2021, l'UMS sera intégrée dans un nouveau programme européen pour le cancer et les maladies chroniques. Dans le cadre de l'industrialisation de la bioproduction, l'UMS fait partie des six intégrateurs industriels du grand défi dans le cadre du projet MAGENTA. L'intégrateur industriel a pour objectif de faire le pont entre la recherche et le développement industriel pour passer rapidement des premières études de concept à l'industriel.

Le coordinateur de l'UMS CITHERA et une équipe d'ingénieurs viennent d'être nommés au concours INSERM. En partenariat avec l'Université d'Evry, un ingénieur devrait également être nommé. La masse critique reste à augmenter en production. Sur 55 ingénieurs formés par A. BENNACEUR-GRISCELLI, tous ont quitté l'unité en raison de la précarité des contrats. La pérennisation de l'équipe de 15 personnes représente un enjeu important pour la poursuite de ses travaux. Sept postes sont à stabiliser dans les cinq prochaines années. Les autres seront financés sur ressources propres. Les autres financements proviennent des subventions et facturations.

Sur le plan économique, l'objectif est d'atteindre l'autonomie financière en 2024 grâce à des contrats de développement industriel. L'UMS coordonne le pôle 4 cellules souches TC/TG IRMIT. Il est aussi de créer de la valeur et de générer rapidement des spin off en vue d'une mise sur le marché.

**P. LESOT** constate que l'UMS CITHERA est confrontée à une rotation importante de son personnel, comme l'UMS précédente. Est-ce propre aux UMS ?

**A. BENNACEUR-GRISCELLI** explique que l'UMS a besoin de créations de postes, d'autant plus que l'apprentissage est long. Elle est parvenue à conserver des ingénieurs pendant cinq ans. La loi Sauvadet ne permet pas de titulariser et elle doit financer des CDI sur ressources propres. Depuis la création de l'équipe, elle a formé de nombreuses personnes, qui ont rejoint le secteur privé. Une solution consisterait à créer une structure de droit privé. La plateforme Blue Rocks, aux Etats-Unis, vient d'être rachetée 600 millions d'euros à une université par Bayer après une période de montée en puissance. Consciente que l'UPSaclay n'a pas les moyens de financer davantage l'UMS, elle suggère de rechercher une solution de droit privé pour continuer à développer la plateforme, sur le modèle de l'AFM. Il est regrettable de ne pas capitaliser les ressources humaines. Depuis sa création en 2004, il aurait été possible d'en faire un institut.

**P. LESOT** recommande d'ouvrir une réflexion au sein de la CR sur ce sujet.

**V. CROS** souligne que la loi Sauvadet n'interdit pas de prolonger les CDD, mais cherche à limiter la durée de la précarité. Il est possible de transformer le CDD en CDI. Les CDI de mission restent des contrats précaires. Sur des structures aussi innovantes, il est nécessaire de trouver des soutiens pour financer des postes pérennes en partenariat avec des entreprises ou des start up.

**T. DORÉ** répond que la pérennisation des emplois au sujet des CDI de mission est discutée en CAC. Il est préférable de ne pas multiplier les instances de réflexion recouvrantes sur le sujet.

→ La CR donne un avis favorable à l'unanimité à la délibération relative à l'UMS CITHERA.

## **VI. Présentation des directions d'appui à la recherche de l'UPSaclay : Direv et Maison du doctorat (pour information)**

### **1. Présentation de la DIREV**

**T. DI GIOIA**, en charge de la direction recherche et valorisation à l'UPSaclay, indique que la DIREV a pour mission la mise en œuvre administrative opérationnelle de la politique recherche et valorisation de l'Université Paris-Saclay. Elle assure un service d'appui à la recherche et à la valorisation de proximité. Son offre de services se décline en quatre missions :

- administration de la recherche et services transverses ;
- accompagnement au partenariat recherche public et privé ;
- soutien à la valorisation ;
- ingénierie financière.

Son périmètre d'intervention couvre à la fois l'ancien périmètre de l'ex-université Paris Sud et le périmètre global de l'UPSaclay.

La DIREV est en relation avec le vice-président Recherche et Valorisation et un directeur général des services adjoint. Elle est reliée aux membres de l'UPSaclay et à ses homologues dans les composantes, les universités membres-associées, les établissements-composantes et les organismes nationaux de recherche. Pour mener à bien ses missions, elle travaille avec d'autres services de l'UPSaclay : direction bibliothèques et science ouverte, formation, innovation pédagogique, vie de campus, relations internationales Europe, support (direction juridique, financière, patrimoine, achats marchés).

La DIREV emploie une trentaine d'agents. Elle est structurée en quatre pôles :

- administration et services transverses, sous la direction de Bruno Bost, avec un chargé d'intelligence technologique et prospective et un chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage ;
- partenariat et valorisation, sous la direction de Soizic Lefeuvre, avec une équipe de juristes, une équipe dédiée aux investissements d'avenir et une équipe dédiée aux affaires de valorisation et de transferts technologiques ;
- finances, sous la direction de Philippe Damen, avec deux équipes de gestionnaires ;
- Europe, dont le chef de pôle est à recruter, et qui compte six chargés d'affaires Europe.

Le pôle Administration et services transverses apporte un appui à la Commission Recherche pour l'organisation, le suivi et la mise en œuvre des décisions. Il apporte également un appui aux relations institutionnelles, au suivi des structures de recherche, aux actions recherche dont les appels à projets (dont ERM), à tout ce qui a trait aux instructions de demandes d'HDR et ADR, ainsi qu'au pilotage et développement des « filiales » : SATT, IncubAlliance, Fonds d'amorçage Paris-Saclay Seed Fund. Il mène également une activité de prospective pour intelligence technologique basée sur le suivi des données des laboratoires (contrats, expertise, personnel...). J. Pericaud, responsable de cette activité, peut fournir des analyses de prospective de positionnement des laboratoires ou de l'université sur des thématiques. Le pôle assure également un service numérique recherche, avec un certain nombre d'outils et de bases de données.

Le pôle Partenariat et valorisation a vocation à accompagner les laboratoires dans toutes leurs actions de partenariat et de valorisation. Ceci passe notamment par l'aide au montage de projets (administrative, juridique et financière). En matière de valorisation, le pôle apporte son soutien à l'identification d'inventions et de résultats transférables sur le marché et des conseils dans ce domaine. Il met également à disposition des outils permettant de faciliter le transfert de technologies et la création d'entreprises. Ce service pilote également l'appel à projets POC in Labs. Il assure le lien avec l'appel à projets prématuration et met disposition des outils pour faciliter le transfert de technologies et la création d'entreprises.

Le pôle finances Recherche intervient régulièrement dans le montage des projets européens ou portés par la vice présidence International avec des règles de cadrage complexes. Il assure avec les gestionnaires et les administrateurs des contrats le suivi financier de ces contrats en recettes et en dépenses.

Le pôle Europe a été imaginé en 2019. L'objectif est d'offrir un service mutualisé aux 240 laboratoires de l'UPSaclay et aux équipes de formation. Les réflexions se poursuivent pour caler le projet, le service et les ressources. Ses missions consistent à accompagner les laboratoires et les équipes pédagogiques dans leurs recherches de financements européens. Le pôle apporte un appui en matière de veille, de prospective, de sensibilisation et de détection de candidats, d'aide au

montage et à l'écriture de projets, la négociation et la contractualisation avec les partenaires européens, le suivi administratif et financier.

La DIREV est active dans les réseaux d'opérationnels :

Directions Centrales de l'UPSaclay ;

- GRE DIREV : réseau métier des Directeurs Recherche Valorisation ;
- Réseau des administrateurs et de référents dans les laboratoires, GS/I etc... : à venir en 2021.

L'objectif est la simplification et la fluidification des process. Le groupe des représentants de la recherche et de la valorisation est régulièrement réuni pour proposer des actions soutenant la valorisation, le transfert de technologies et la création d'entreprises. Il rend compte régulièrement au CoDiReV. Le réseau des administrateurs et des référents dans les laboratoires, pilotés par Bruno Bost, sera réuni par la DIREV à partir du 18 février 2021 sur des thèmes opérationnels intéressant les administratifs. L'objectif est de répondre aux problématiques et d'expliquer les processus afin de faciliter la vie des scientifiques.

**V. CROS** s'enquiert du calendrier de mise en place du Pôle Europe.

**T. DI GIOIA** annonce que le projet de Pôle Europe doit passer au CodirE le 17 mars 2021. Dès qu'il sera validé, les établissements seront informés. Au fur et à mesure, une feuille de route pourra être présentée. Il n'est pas créé *ex nihilo*, dans la mesure où des activités étaient déjà menées par des structures de la COMUE. Les activités ERC, notamment, sont reprises par le pôle Europe. Des travaux sont en cours sur l'offre d'accompagnement aux scientifiques pour l'écriture et le montage de projets en coordination. Ils nécessitent de s'accorder avec les structures Europe des établissements. Il n'est pas question de créer des doublons. L'objectif est de répondre aux besoins et de rendre un service à tous.

Le pôle Europe est transversal à trois directions de l'UPSaclay : « Recherche Valorisation », « Relations internationales et Europe » et « Formation Recherche ». Il remplit une mission administrative.

**C. ROGEL-GAILLARD** demande des précisions sur le fonctionnement du pôle Europe dans le choix des projets. S'appuiera-t-il sur la concertation des établissements ?

**T. DI GIOIA** le confirme. Les projets amenés par les établissements feront l'objet d'une sélection en lien avec eux.

**C. ROGEL-GAILLARD** s'enquiert de la répartition de la responsabilité de l'appui entre le pôle Europe et les services des établissements. Une graduate school, par exemple, est proche de plusieurs écoles, composantes ou organismes, qui proposent également un appui. Qui en sera le « chef d'orchestre » ?

**T. DI GIOIA** répond que le Pôle Europe n'a pas la prétention ni l'objectif de remplir ce rôle. Le premier interlocuteur des enseignants-chercheurs, qui ont besoin d'un appui pour un projet européen, est la tutelle du laboratoire. Il importe de déterminer la valeur ajoutée du Pôle Europe. Elle pourrait résider dans le positionnement de l'UPSaclay à un niveau macro, à l'échelle de l'ensemble des membres. Ce chantier est en cours.

## 2. Présentation de la maison du doctorat

**H. MULLER**, directrice de la Maison du Doctorat, indique que cette dernière est la direction administrative qui met en œuvre les orientations stratégiques du collège doctoral et de la gouvernance de l'Université. Elle est l'organe d'appui opérationnel à la vice-présidence recherche et en charge de la politique doctorale.

Pour mémoire, le collège doctoral réunit l'ensemble des entités chargées d'organiser la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay. Les 21 écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay organisent la formation doctorale dans chaque champ scientifique pour la moitié d'entre elles dans le cadre de co-accréditations. Les Graduate Schools de l'Université Paris-Saclay coordonnent un ensemble de mentions de master et de programmes de formations, d'écoles doctorales et d'équipes de recherche organisées autour d'une thématique, d'une ou plusieurs disciplines, ou d'une mission.

La Maison du Doctorat remplit des missions d'établissement relatives à la mise en œuvre opérationnelle de la politique en matière de formation doctorale, à savoir :

- Garantir un cadre de pratiques communes ;
- Animer le réseau du personnel administratif d'appui au doctorat ;
- Développer l'attractivité internationale du Doctorat de l'Université Paris-Saclay ;
- Assurer la promotion et la visibilité du Doctorat de l'Université Paris-Saclay.

*La connexion d'H. MULLER s'étant coupée, S. POMMIER prend le relais de la présentation.*

**S. POMMIER** souligne que dans le cadre des missions de l'établissement, la Maison Du Doctorat assure un cadre de pratiques communes et anime le réseau du personnel administratif d'appui au doctorat, qui implique les gestionnaires et les assistants pédagogiques des écoles doctorales et les gestionnaires des services de scolarité des écoles doctorales. Il arrive que les mêmes personnes remplissent les deux missions d'assistance pédagogique et de scolarité. La MDD développe également l'attractivité internationale de l'UPSaclay, en assurant une présence dans les salons et les réseaux, en communiquant sur l'ouverture des projets doctoraux à l'international et en établissant des co-tutelles internationales de thèses. Elle développe également un réseau de docteurs implantés dans les universités internationales. La MDD assure le soutien à la promotion du doctorat de l'UPSaclay par de la communication interne et externe et des actions de valorisation.

La MDD remplit également des missions transverses transférées par les écoles doctorales au collège doctoral (Art. 3 arrêté 25 mai 2016), à savoir :

- renforcer les dispositifs d'appui, à la valorisation des compétences des doctorants et à leur poursuite de carrière après l'obtention du doctorat dans le secteur public et privé ;
- mise en place des formations transverses ;
- mettre en œuvre le suivi du devenir professionnel des docteurs et développer les relations avec le monde socio-économique ;
- une Maison du Doctorat au service des encadrants.

Pour préparer le devenir professionnel des doctorants, la MDD veille par exemple à ce que tous les doctorants suivent une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Ceux qui enseignent suivent des formations à l'enseignement. Des formations au développement durable et soutenable seront prochainement organisées. La MDD assure également des formations aux publications scientifiques et à la science ouverte. Dans le domaine scientifique, les formations sont assurées en articulation entre les écoles doctorales et les *graduate schools*. Le développement des relations avec le monde socio-économique et le suivi du devenir professionnel des docteurs sera réalisé en lien avec les *graduate schools*. Enfin, la MDD assure des formations à l'encadrement doctoral. Les missions transverses transférées par les écoles doctorales sont orientées par l'assemblée des directeurs et directrices des écoles doctorales en étroite collaboration avec la directrice de la MDD.

Pour terminer, S. POMMIER commente l'organigramme nominatif tel qu'il figure dans le dossier d'information.

**S. CHARREIRE-PETIT** demande qui est en charge de l'établissement des cartes d'étudiants.

**S. POMMIER** répond que la production des cartes d'étudiant incombe à l'établissement et non à l'école doctorale. H. MULLER est l'interlocutrice à contacter. Les difficultés actuelles sont liées à des problèmes informatiques, qui requièrent une intervention de la DSI. Des solutions temporaires

ont été trouvées. L'insertion dans les systèmes d'information est déjà réalisée et le mode d'emploi a été envoyé aux écoles doctorales par Email. Avec le passage de la COMUE à l'UPSaclay en tant que seul établissement d'inscription pédagogique et administratif, une seule inscription est désormais nécessaire. Elle implique de restaurer les liens avec les SI des établissements en passant par Adonis. La production des cartes étudiantes devrait être améliorée pour la rentrée prochaine.

En raison du retard pris dans la réunion, **T. DORÉ** invite S. POMMIER à répondre aux questions de fonctionnement posées dans le *chat* par écrit.

#### **VII. Changement des DU des unités Micalis (M. Noirot) et Chimie et modélisation pour la biologie du cancer (CMBC, Mme Mahuteau-Betzer) (pour avis) (CR-2021-D. 005)**

**T. DORÉ** souligne que les dossiers de changement des DU des unités Micalis (M. Noirot) et Chimie et modélisation pour la biologie du cancer (CMBC, Mme Mahuteau-Betzer) ont été remis aux membres de la CR. La validation de leur nomination requiert l'avis de la commission.

→ La CR donne un avis favorable à la **majorité** (1 abstention) au changement de DU de l'unité Micalis (M. Noirot).

→ La CR donne un avis favorable à l'**unanimité** au changement de DU de l'Unité Chimie et modélisation pour la biologie du cancer (CMBC, Mme Mahuteau-Betzer)

#### **VIII. Demande de changement d'unité d'affectation de B. Billiald (pour avis) (CR-2021-D. 006)**

**T. DORÉ** indique que les membres de la CR ont reçu l'information sur le changement d'unité d'affectation de B. Billiald. En l'absence de questions, il le soumet au vote.

→ La CR donne un avis favorable à l'**unanimité** à la délibération relative au changement d'unité d'affectation de B. Billiald.

#### **IX. Examen des demandes d'ADR (pour avis) (CR-2021-D. 007)**

Les demandes d'ADR sont examinées en séance restreinte.

#### **X. Examen des demandes d'inscription à l'HDR (pour avis) (CR-2021-D. 008)**

Les demandes d'inscription à l'HDR sont examinées en séance restreinte.

La séance est levée à 12 heures 25.



Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021  
Délibération n°CR-2021-013

Objet : Budget recherche 2021 au périmètre composantes : validation des « missionnaires invités »  
P.jointes : Proposition d'attribution « missionnaires invités » 2021

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération de la Commission de la Recherche n°III-4-2 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant répartition entre enveloppes du budget global alloué à la recherche pour 2021 ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à valider la proposition de répartition des attributions au titre du programme « missionnaires invités » du budget de la recherche 2021.

Après en avoir délibéré,

**Article premier** : Approuve la répartition des attributions au titre du programme « missionnaires invités » du budget de la recherche 2021, tel que présentée en annexe.

**Article 2** : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	27
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

**Visa de la Présidente**  
  
**Pr Sylvie RETAILLEAU**

## Liste des « missionnaires invités »

La CR du CAC a prévu lors de séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 un budget pour « Missionnaires invités » de 90k€, que le budget recherche voté par le CA du 8 janvier 2021 a permis de confirmer.

La première vague de demandes de 19 demandes pour 16 mois pour le premier trimestre 2021, issue des UFR, était la suivante (CR du 21/10) :

Composante	Discipline	MR/Mme	NOM	Prénom	Courriel	Nationalité	Nom et adresse de l'employeur	Titre et fonction à l'étranger	date de naissance	Durée du séjour (mois)	A/C DU :	Laboratoire d'accueil	classement Composante
UFR Sciences			IHP							1			1ex
UFR Sciences			IHP							1			1ex
UFR Sciences			IHP							1			1ex
UFR Sciences	Biologie	Mme	Garnatje Roca	Maria Teresa	tgarnatje@ib.bsic.es	Espagnole	Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique; C/Serrano 117, 28006 Madrid (Espagne) /Biosystématique et Systématique Moléculaire, Institut Botanique de Barcelone	chargé de recherche	23/09/1960	1	janv-21	ESE	1ex
UFR Sciences	Biologie	MR	Lafon Placette	Clément Claude Serge		Française	Department of Botany, Faculty of Science, Charles University, Benatska 2, 128	Assistant Professor	08/08/1985	1	févr-21	Génétique Quantitative et Évolution - Le Moulon	1ex
UFR Sciences	informatique	M	SIMEON	Jérôme	jerome@clause.io	française	Clause Inc. (New York, USA)	Chief Scientist	1971	1	mars-21	LRI/VALS	1ex
UFR Sciences	Mathématiques	M.	BARRENECH	Gabriel	gabriel.barren	Chilienne	University of Strathclyde, Glasgow,	Senior lecturer		0,5	janv-21	LMO	1ex
UFR Sciences	Mathématiques	Mme	POZZETTI	Beatrice	pozzetti@mat	Italienne	Mathematical Institute Heidelberg University Im Neuenheimer University of	Junior Professor		0,5	janv-21	LMO	1ex
UFR Sciences	Mathématiques	M.	SULEM	Catherine	nicolas.burq@	Française/	Toronto Department of	Professeure		0,5/1	janv-21	LMO	1ex
UFR Sciences	Mathématiques	M.	VISSICIGLIA	Nicola	nicola.vissicig	Italienne	Dept. of Mathematics University of Pisa Largo B.	Professeur		0,5	janv-21	LMO	1ex
UFR Sciences	Mathématiques	M.	SEMMELMAN	Uwe	uwe.semmeln	Allemande	University of St	Professeur		0,5	janv-21	LMO	1ex
UFR Sciences	Mathématiques	M.	ZINDULKA	Ondrej	ondrej.zindulk	Tchèque	Department of Mathematics, Faculty of Civil Engineering, Czech Technical University of	Associate Professor		0,5	janv-21	LMO	1ex
UFR Sciences	Physique	Mr	ORTUNO	Miguel	moo@um.es	Espagnole	Murcia Ayda Teniente Université de	Professeur	02/11/1953	1	mars-21	IJCLab	1ex
UFR Sciences	Physique	MR	TELMINI	Mourad	mourad.telmin	tunisienne	Tunis El Manar Campus	Professeur	27/04/67	1	mars-21	ISMO	1ex
UFR Sciences	Physique	Mr	BROCHE	Lionel	lbroche@abd	Française	University of Aberdeen, King's College	Titulaire du H	26/03/1981	1	dépend des autorisation de	BIOMAPS	1ex
UFR Sciences	Physique	MR	HUBICKA	Zdeněk	hubicka@fzu	Tchèque	Institute of Physics Academy of	Dr. Chef de Département	11/01/72	0,5	mars-21	LPGP	1ex
UFR Sciences	Physique	Mr	NEMCHENKO	Konstantin	nemchenko@karazin.ua	Ukraine	V. N. Karazin, Kharkiv National	Head of the Program on Information	03/02/65	:	mars-21	LIMS/LISN	1ex

Composante	Discipline	NOM-Prénom	Nationalité	Nom et adresse de l'employeur	Titre et fonction à l'étranger	date de naissance	Durée du séjour	Mois d'arrivée	NATURE DU PROJET	Laboratoire d'accueil	Personne invitante	Ordre de priorité
Médecine	Sciences de la vie/Cancérologie	SHEPELEV Mikhail	Russe	Institut de Biologie du Gène, Moscou, Russie	Professeur	03/06/1981	1 mois	Mars	Collaboration scientifique, conférence invitée, partage de méthodologie pour la formation des étudiants Développement d'une collaboration scientifique pouvant déboucher sur des échanges d'étudiants et la réalisation d'un programme scientifique portant sur un sujet prioritaire de l'équipe N°3 dynamique de la chromatine et métabolisme dans le cancer	UMR 9018 (Catherine BRENNER)	Yegor VASSETZKY	
Médecine	Pharmacopéidemiologie	SALEH Nadine	Libanaise/Française	Université Libanaise-Beyrouth Liban	Professeur	03/02/1976	2 Mois	Février	Dans le cadre de notre partenariat pour la double diplomation, un projet de recherche se prépare pour collaborer entre les étudiants libanais et français: Monter le projet, finaliser la méthodologie et discuter de la faisabilité d'un co encadrement de projets de these ou memoire.	UMR S 1018 (Bruno FALISSARD)	Bruno FALISSARD	

La remontée pour la deuxième vague (avril à décembre), issue des UFR, est la suivante :

- UFR sciences : 26 demandes pour 22,5 mois dont 14 demandes prioritaires pour 12,5 mois

Discipline	NOM	Prénom	Nationalité	Nom et adresse de l'employeur	Titre et fonction à l'étranger	date de naissance	Durée du séjour (mois)	A/C DU :	NATURE DU PROJET	Laboratoire d'accueil	Personne invitante	classement Composante
Biologie	Ordas	Bernardo	Espagnol	Misión Biológica de Galicia (Consejo Superior de Investigaciones Científicas) Pazo de Salcedo Carballeira 8, Salcedo 36143	Chargé de Recherche	#####	1	juin-21	Analyse de données et écriture article dans cadre collaboration	IPS2	Marie-Laure Martin-Magniette	lex
Chimie	Kattinig	Daniel	Autrichien	University of Exeter, Living Systems Institute, Stocker Road, Exeter, Devon, EX4 4QD	Professor	#####	0,5	07/04/2021	Ce séjour a pour but de renforcer une collaboration de recherche naissante, sur l'exploration des mécanismes moléculaires permettant de la magnétoception grâce aux protéines cryptochromes. La venue de M. Kattinig	ICP	A. de la Lande et F. Cailliez	lex
Chimie	GUPTA	Bhuvanesh	Indienne	Indian Institute of Technology Delhi, Hauz Khas, New Delhi-110016, India	Professor	#####	1	15/06/2021	Poursuite d'une collaboration avec réalisation d'expériences de greffage de composés d'huiles essentielles par traitement plasma. Mise en place d'un programme international permettant des	ICMMO	P. Roger	lex
Chimie	Omidyan	Réza	Iranienne	Chemistry Department, University of Isfahan, Isfahan 81746-73441, Iran	Assistant Pro	#####	1	juin-juillet	Poursuite d'une collaboration démarrée en 2016 programme d'échange Gundishapur 2016 avec l'ISMO (N. Shafidzadeh), mais aussi l'ICP (A. de la Lande) et Lidyl (B. Soep) et démarrage de	ISMO	P. Carcabal et N. Shafidzadeh	lex
informatique	KANEKO	Megumi	japonaise	National Institute of Informatics, Tokyo, Japon	Associate Professor	1981	1	juin-21	Continuer la coopération déjà entamée depuis plusieurs années concernant le développement de solutions d'allocation de ressources radio	LRI/ROCS	Lila Boukhatem	lex
informatique	LAHOUD	Samer	libanaise	Université St Joseph de Beyrouth, Liban	Professeur Associé	1980	1	juin-21	Mise en place des techniques d'apprentissage fédéré ou Federated Learning dans les réseaux d'accès sans fil pour l'Internet des Objets. Il s'agit en particulier d'introduire des algorithmes d'apprentissage	LRI/ROCS	Steven Martin	lex
Sciences de la Terre	Folguera	Andrés	Argentine	Universidad de Buenos Aires-CONICET	Chercheur Conicet et Professeur associé à	#####	1	sept-21	participation au projet INSU RADAKIFA 2020 (n°239869) : Résoudre les raisons de la rareté de la signature adakitique en contexte de	GEOPS	Carlos Pallares	lex
Physique	HASSAINE	Moktar	Française	Université de Talca Chili	Professeur	25/08/73	1	avr.-21	Travail avec C.Charmousis & E.Babichev sur les trous noirs qui apparaissent dans le cas des	IJCLab	Christos CHAMOUSIS	lex
Physique	LEE	Hyun Min	Coréenne	Chung-Ang University	Professeur	#####	0,5	octobre-21	Travail avec Y.Mambrini & A.Falkowski pour développer des modèles de matières noires permettant d'expliquer les données des	IJCLab	Yann MAMBRINI	lex
Physique	GUDOVSKIKH	Alexander	Russe	St Petersburg Academic University, Russia	Prof. Dr.Sc, leading researcher	14.03.1976	0,5	mai-21	Recherche et séminaires: III-phosphide layers for selective contacts in high efficiency solar cells	GeePs	Jean-Paul KLEIDER	lex
Physique	SAURET	Alban	Française	UCSB, Engineering II, Santa Barbara CA 93106 (USA)	Assistant Professor	#####	1	juin-21	Collaboration visant à étudier les couplages entre particules et écoulements fluide impliqués dans la modélisation des procédés environnementaux	FAST	Philippe GONDRET	lex
Physique	NGUYEN	Hoi-Minh	Française	UCSB, Engineering II, Santa Barbara CA 93106 (USA)	Professeur Chaire d'analyse et	09/12/1979	1	mai-21	Travail sur le contrôle des EDPs appliqués sur les équations de la chaleur et des ondes. Dans la continuité des travaux que Hoi-Minh NGUYEN a menés avec	L2S	Yacine CHITOUR	lex
Physique	EVANS	Martin	britannique	School of Physics and Astronomy, University of Edinburgh	Professeur	#####	1	juin-21	Collaboration scientifique avec Satya Majumdar et Grégory Scheur sur le thème "Resetting Processes and Related Nonequilibrium"	LPTMS	Satya MAJUMDAR	lex
Physique	WEHT	Ruben	argentine	National Atomic Energy Commission (CNEA), York University,	Researcher and Professor	06/09/62	1	oct-21	Study of two-dimensional electron gases on surfaces and interfaces of transition metal oxides: ab initio calculations and modeling	ISMO	Andrés SANTANDE R.SYRO	lex
Chimie	Krylov	Sergey	canadienne	Department of Chemistry, York University, 4700 Keele	Professor	#####	1	07/09/2021	Le professeur Krylov est un spécialiste des techniques analytiques pour étudier les complexes moléculaires. Ces techniques sont utilisées (entre autres) pour caractériser les bio	IJCLab	Vladimir Sladkov	32
Physique	STUCHBE	Andrew	Australien	The Australian National	Professeur	#####	1	juin-21	Research on nuclear structure through the measurement and interpretation of nuclear moments	IJCLab	Georgie GEORGIEV	33
Chimie	Yasukuni	Ryohei	Japonnais	Nara Institute of Science and Technology 8916-5 Takavama-Cho, Ikoma	Assistant Professor	#####	1	01/09/2021	Poursuite d'une collaboration mise en place en 2017 au travers d'un programme d'échange Hubert Curien. L'objectif est de développer une plateforme universelle de méthodes de libération	ISMO	Rachel Méallet-Renault	34
Physique	POLYCHRONAKOS	Alexios	grecque/au	City College of CUNY	Professeur	#####	1	juin-21	Collaboration scientifique avec Stéphane Ouvry sur le thème « Random walks, exclusion statistics and fractal spectra»	LPTMS	Stéphane OUVRY	35
Chimie	Tielens	Frederik					1	01/05/2021	Renforcer une collaboration de longue date. L'objectif est d'analyser et interpréter des résultats expérimentaux sur la formation de cristallites de CaOx, composants principaux des	ICP	Dominique Bazin	36
Physique	GUERMOND	Jean-Luc	Française	Texas A&M University, College station, 77843, TX, USA	Professor of Mathematics Department	#####	1	juin-21	Calculs rétroactifs en utilisant des développements	LIMS/LISN	Caroline NORE	37
Physique	JURIC	Tajron	Croate	Ruder Bosković Institute, Bijenička cesta 54, 10000 Zagreb	Research associate	#####	1	mars-21	Collaboration suivie avec Caroline Nore : encadrement des thèses de Hugues Fallier (ED DPE, financement CEA), Sabrina Bénard (ED Contraintes de l'Astronomie Gamma sur les modèles de Gravité Quantique basés sur des	IJCLab	Jean-Cristophe WALLLET	38
Physique	ARCADI	Georgio	Italienne	Università di Roma Tre	Chercheur ty	#####	0,5	mars-21	kanna-déformations de l'espace de Minkowski	IJCLab	Asmaa ABAD	39
Physique	OLIVE	Keith	Américain	Université de Minneapolis	Professeur	#####	0,5	nov.-21	Séjour de collaboration scientifique avec Asmaa Abada	IJCLab	Yann MAMBRINI	40
Physique	NEFEDOV	Maxim	Russe	Samara National Research	MCF	#####	1	mai-21	Keith Olive vendrait pour collaborer avec Yann Mambrini sur la recherche de matière noire dans des modèles inflationnaires non-standards	IJCLab	Jean-Philippe LANSBERG	41
Physique	SERIANI	Gianluigi	Italienne	Institute of Plasma Science and Technology of Consiglio Nazionale	Dr	16/09/68	0,5	avr.-21	Démarrage d'un projet collaboratif sur l'étude la production du $\eta$	IJCLab	Jean-Philippe LANSBERG	42
Physique	SCHEGEL	Marc	Germany	Institut für Theoretische Physik Eberhard Karls	MCF	#####	0,5	juil.-21	Encadrement d'une doctorante italienne en séjour ERASMUS+ Comparaison entre deux méthodes de caractérisation des faisceaux de particules chargées.	IJCLab	Jean-Philippe LANSBERG	43

- UFR Faculté des sciences du sport : une demande pour un mois

Composante	Discipline	NOM-Prénom	Nationalité	Nom et adresse de l'employeur	Titre et fonction à l'étranger	date de nais	Durée du séjour	Mois d'arrivée	NATURE DU PROJET	Laboratoire d'accueil	Personne invitante	Ordre de priorité
Faculté des Sciences du Sport	Contrôle moteur - Neurosciences computationnelles	GLASAUER - Stefan	Allemand	BTU Cottbus - Senftenberg Institut für Medizintechnologie Universitätsplatz 1 01968 Senftenberg	Professeur	03/10/1963	1 mois	Juin 2021	Computational models of decision making and perception (e.g., probabilistic Bayesian modeling) and optimality in motor behavior. Professor Glasauer will contribute to ongoing research at CHAMS with several researchers, and will offer several seminars within F&Dev scientific community.	UR CIAMS	Michel-Ange AMORIM	1

Le montant octroyé est de 3350€ par mois de missionnaire invité, pour accompagner le déplacement. SI beaucoup des missions prévues au premier trimestre ont été reportées, il n'y a pas d'annulation à ce stade.

Le budget de 90k€ permet de financer 27 mois d'accueil. Il est proposé de valider définitivement :

- Les 16 mois (UFR sciences et médecine) de 1° vague
- Les 12,5 mois prioritaires de l'UFR sciences et le mois de la FFS en 2° vague

L'enveloppe « de réserve » servira pour couvrir les 2,5 mois manquants.

Les demandes complémentaires de l'UFR sciences seront satisfaites, dans l'ordre de priorité issu de la composante, en cas de désistements.

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021  
Délibération n°CR-2021-014

Objet : Budget recherche au périmètre composantes 2022 *et seq*  
P.jointes : Propositions pour le calcul des dotations aux structures de recherche

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à adopter les modalités de calcul des dotations aux unités de recherche et de service au titre du budget de la recherche au périmètre composantes pour les années 2022 et suivantes.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Adopte les modalités suivantes pour le calcul des dotations :

- Application pour le budget 2022 d'un plancher de diminution à  $-X\%$  et d'un plafond d'augmentation à  $+Y\%$ , en référence aux dotations au titre du budget 2021.
- Application pour le budget 2023 d'un plancher de diminution à  $-X\%$  et d'un plafond d'augmentation à  $+Y\%$ , en référence aux dotations au titre du budget 2021.
- Application pour le budget 2024 d'un plancher de diminution à  $-X\%$  et d'un plafond d'augmentation à  $+Y\%$ , en référence aux dotations au titre du budget 2021.
- Actualisation annuelle des coûts structurels déclarés par les unités de recherche et de service.
- Actualisation annuelle des effectifs des unités de recherche.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	
Refus de participer au vote :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**Point reporté**

Visa de la Présidente



**Pr Sylvie RETAILLEAU**

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021  
Délibération n°CR-2021-015

**Objet** : Répartition des contrats doctoraux de la campagne 2021  
**P.jointes** : Tableau de répartition pluriannuelle des contrats doctoraux entre les programmes doctoraux

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à se prononcer sur la répartition pluriannuelle de 2022 à 2024, entre les programmes doctoraux, des contrats doctoraux financés par l'Université Paris-Saclay.

Après en avoir délibéré,

**Article premier** : Approuve la répartition pluriannuelle, entre les programmes doctoraux, des contrats doctoraux financés par l'Université Paris-Saclay, telle que présentée en annexe.

**Article 2** : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>41</b>
Votants :	28
Refus de participer au vote :	
Pour :	27
Contre :	
Abstention :	1

**Visa de la Présidente**



Pr Sylvie RETAILLEAU

## **Dotation pluriannuelle des programmes doctoraux par les contrats doctoraux de l'UPSaclay (périmètre composantes)**

### Rappel du dispositif

Le dispositif dans son ensemble a été présenté lors de la séance de CR du CAC du 16 septembre 2020. Il a ensuite été discuté en conseil de la politique doctorale et en CodirE de l'Université, et adopté après échanges lors de la séance du CodirE du 20 janvier 2021, en créant 13 programmes doctoraux dit « blancs ».

Pour rappel, on appelle programme doctoral l'offre doctorale (financement de contrats, formations, etc.) coordonnée de plusieurs écoles doctorales ou pôles d'écoles doctorales. Un programme fléché, de durée limitée, est défini par une thématique ou une finalité particulière, concerne plusieurs écoles doctorales, et est constitué de contrats fournis par les pourvoyeurs plus des contrats obtenus sur ce thème par un système externe (programmes COFUND par exemple). Un programme blanc correspond à la coordination pérenne de plusieurs ED ou pôles d'ED de l'Université, dans un périmètre correspondant de fait à celui d'une ou plusieurs GS.

Les évolutions par rapport à la situation antérieure peuvent être résumées de la manière suivante :

#### *Ce qui ne change pas :*

- La politique de soutien à la recherche par le financement de contrats doctoraux (volumes de contrats et champs scientifiques soutenus), qui relève du CA et de la CR du CAC ou de l'instance qui en tient lieu dans chacun des établissements pourvoyeurs de contrats.
- La sélection des doctorants qui relève, selon la réglementation nationale, des écoles doctorales qui mettent en œuvre la politique de choix des doctorants, établie par l'établissement accrédité pour délivrer le doctorat (l'Université Paris-Saclay ici). Pour l'université Paris-Saclay, cette politique est définie par le conseil de la politique doctorale selon les principes de la charte européenne de la recherche, avec un encadrement et un suivi par la CR du CAC.

#### *Ce qui évolue :*

- la répartition des contrats par les instances des pourvoyeurs de contrats, qui sera faite à une échelle différente, et qui comportera :
  - o une répartition pluriannuelle de référence des contrats entre les programmes doctoraux ;
  - o une répartition de référence de la répartition des contrats doctoraux entre ED ou pôles d'ED au sein d'un programme ;
  - o les écarts annuels à ces répartitions pluriannuelles de référence acceptés, entre écoles doctorales (ou pôles) dans un même programme, et entre programmes (notamment dus à l'existence de programmes fléchés), en veillant à encadrer suffisamment pour rassurer et à laisser suffisamment de souplesse pour que le dispositif soit intéressant,
  - o pour chaque programme, la proportion de contrats pouvant aller dans des laboratoires dont le pourvoyeur de contrat n'est pas tutelle, en distinguant les laboratoires internes à UPSaclay au sens large, des laboratoires externes à UPSaclay (et sous condition de partenariat / réciprocité / valorisation),
  - o les modalités de suivi de la mise en œuvre de cette politique par l'instance adéquate,
- la création de comités de coordination des programmes doctoraux (constitués des écoles doctorales, *graduate schools* concernées, pourvoyeurs de contrats du programme) chargés d'instruire les décisions relatives aux programmes dans le cadre fixé par les pourvoyeurs de contrats (voir les colonnes G, H, I du tableau ci-dessous) ;

- dans ce cadre pluriannuel, les arbitrages annuels seront pris par le conseil de la politique doctorale après consolidation des propositions faites par les comités de coordination des programmes.

Il est également engagé une nouvelle forme de promotion du doctorat et de nos campagnes de recrutement à travers les programmes doctoraux.

### Décisions à prendre par la CR

Selon ce schéma, il est nécessaire de voter dans les instances des pourvoyeurs de contrats selon le nouveau mode (pluriannuel, répartitions de référence, écarts acceptés). Selon l'arrêté de 2016 relatif au doctorat, pour chaque école doctorale, « *chaque chef d'établissement propose à la commission de la recherche du conseil académique ou à l'instance qui en tient lieu l'attribution des financements propres de l'établissement pouvant être alloués aux doctorants inscrits dans l'établissement* ». C'est donc la CR du CAC de l'UPSaclay qui doit donc valider la répartition des contrats doctoraux de l'UPSaclay personne morale selon cette nouvelle modalité.

La présidence de l'Université et les responsables des UFR ont préparé une répartition dans le tableau ci-dessous, qui est ainsi soumise à la CR du CAC. Cette dotation pluriannuelle des programmes doctoraux vaut pour les années budgétaires 2022 à 2024.

Les colonnes A et B rappellent les intitulés des ED et les nombres de contrats doctoraux affectés par ED et pôle d'ED.

La colonne C précise les contours des programmes blancs.

La colonne D indique le nombre moyens de contrats doctoraux par programme blanc et par année.

La colonne E donne la proportion de contrats doctoraux qui, au sein du programme et sur les trois années, ne doivent pas être utilisés par des programmes fléchés au sens défini ci-dessus.

Les effectifs de la colonne F permettent d'assurer de la souplesse sur la répartition entre programmes doctoraux : sous réserve que sur les trois ans les échanges soient équilibrés, ils autorisent des « prêts » de contrats entre programmes. Le conseil de la politique doctorale est le garant du suivi des équilibres.

Dans la colonne G figurent les degrés de souplesse permis au sein d'un programme (quand la possibilité existe car il y a plusieurs ED), à partir de décisions collectives au sein du comité de coordination, toujours sous réserve d'un équilibre sur trois ans. Le conseil de la politique doctorale est le garant du suivi des équilibres.

La colonne H indique la part des contrats doctoraux de chaque programme qui peut être attribuée à des unités dont l'UPSaclay personne morale n'est pas tutelle, mais qui sont dans le périmètre de l'UPSaclay à 14. Le nombre figurant entre parenthèses correspond au nombre sur trois ans. Au total, cela correspond au maximum à 13% des contrats doctoraux (variante : 12,5). Les valeurs ont été raisonnées de manière à tenir compte de l'historique et de la proportion d'unités sans tutelle UPSaclay dans le périmètre.

Enfin la colonne I indique la part des contrats doctoraux de chaque programme qui peut être attribuée à des unités hors du périmètre de l'UPSaclay à 14. Cela ne doit concerner que des exceptions correspondant à des stratégies particulières de l'ED, explicitées, faisant l'objet d'une convention, et avec réciprocité. Au total, cela correspond au maximum à 3,6% des contrats doctoraux. Les valeurs ont été raisonnées de manière à tenir compte de l'historique.

A - Ecoles doctorales ou pôles d'écoles doctorales	B - Nombre 2021 (sur 183)	C - Intitulé programme doctoral blanc	D - Valeur référence 2022 et seq (sur 183)	E - Socle blanc en pluriannuel (%)	F - Variation tolérée entre programmes sur base de référence valable 3 ans	G - Ecart toléré dans le programme sur la base de référence valable 3 ans	H - Proportion en % de CD du programme pouvant aller hors unités sous tutelle employeur mais dans le périmètre (entre parenthèses : nbe sur 3 ans)	I - Proportion de CD du programme pouvant aller hors unités du site avec convention
N°581 : ABIES	2	Prog. doctoral blanc de la GS Biosphera	11	90	+/- 1	+/- 1	50 (17)	Au plus 1 par an
N°567 : SEVE	9							
N°571 : 2MIB	19	Prog. doctoral blanc de la GS Chimie	19	90	+/- 1	-	15 (9)	Au plus 1 sur 3 ans
N°630 : DEM (pôle droit) N°630 : DEM (Pôle économie et management)	7	Prog. doctoral blanc des GS Droit et Economie et management	7	90	+/- 1	+/- 1	10(1)	0
N°629 : SSH (pôle humanités et sciences du patrimoine) N°629 : SSH (pôle sciences sociales et sciences politiques)	0	Prog. doctoral blanc des GS Humanités-Sciences du patrimoine et Sociologie et science politique	0,5	90	+/- 1	+/- 1	0	0
N°580 : STIC	18	Prog. doctoral blanc de la GS computer science	18	90	+/-1	-	5 (3)	Au plus 1 sur 3 ans
N°568 : BIOSIGNE	9	Prog. doctoral blanc de la GS Life science and health	32	90	+/- 2	+/- 4	5 (5)	Au plus 6 sur 3 ans
N°582 : CBMS	14							
N°577 : SDSV	9							
N°574 : EDMH	9	Prog. doctoral blanc de la GS Mathématiques	9	90	+/- 1	-	10 (3)	Au plus 1 sur 3 ans
N°127 : AAIF	3	Prog. doctoral blanc de la GS Physique	39	90	+/- 2	+/- 2	20 (23)	Au plus 2 sur 3 ans
N°572 : EDOM	12							
N°576 : PHENIICS	15							
N°564 : PIF	9							
N°569 : ITFA	17	Prog. doctoral blanc de la GS Health and drug sciences	17	90	+/- 1	-	5 (3)	Au plus 1 sur 3 ans
N°570 : santé publique	8	Prog. doctoral blanc de la GS Santé publique	8	90	+/- 1	-	5 (1)	Au plus 3 sur 3 ans
N°575 : EOBE	15	Prog. doctoral blanc de la GS Sciences de l'ingénierie et des systèmes	17	90	+/- 1	+/- 1	10 (5)	Au plus 1 sur 3 ans
N°573 : interfaces	0							
N°579 : SMEMAG (pôle fluides et énergétique et pôle solides)	2							
N°579 : SMEMAG (pôle géosciences)	3	Prog. doctoral blanc de la GS géosciences climat, environnement et planètes	3	90	+/- 1	+/- 1	5 (1)	Au plus 1 sur 3 ans
N°129 : SEIF	0	Prog. doctoral blanc de la GS Sport, mouvement, facteurs humains	3	90	+/- 1	-	5 (1)	Au plus 1 sur 3 ans
N°566 : SSMMH	3							

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021

Délibération n°CR-2021-016

Objet : Demande de changement d'unité de recherche d'affectation  
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 octobre 2020 approuvant le processus de changement d'affectation en unité de recherche des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Madame Françoise JAMEN, en application de la procédure adoptée par le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Donne un avis favorable à la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Madame Françoise JAMEN.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	24
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

**Visa de la Présidente**



**Pr Sylvie RETAILLEAU**

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021  
Délibération n°CR-2021-017

Objet : Demande de changement d'unité de recherche d'affectation  
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 octobre 2020 approuvant le processus de changement d'affectation en unité de recherche des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Monsieur Christophe SOLA, en application de la procédure adoptée par le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

**Article premier** : Donne un avis favorable à la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Monsieur Christophe SOLA.

**Article 2** : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	24
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

**Visa de la Présidente**

Pr Sylvie RETAILLEAU

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021  
Délibération n°CR-2021-018

Objet : Demande de modulation de service d'enseignement  
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la demande de réduction de service d'enseignement de 16h équivalent TD pour l'année universitaire 2020/2021, présentée par Monsieur Ludwig JARDILLIER, au titre de la responsabilité de la plateforme UNICELL de l'UMR ESE - Écologie, Systématique et Évolution.

Après en avoir délibéré,

**Article premier** : Donne un avis favorable à la demande de réduction de service d'enseignement de 16h équivalent TD pour l'année universitaire 2020/2021 présentée par Monsieur Ludwig JARDILLIER.

**Article 2** : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	24
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

**Visa de la Présidente**



Pr Sylvie RETAILLEAU

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 17 mars 2021  
Délibération n°CR-2021-019

Objet : Demande de modulation de service d'enseignement  
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la demande de réduction de service d'enseignement de 200h équivalent TD pour les années universitaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024, présentée par Madame Federica AGOSTINI, au titre de la responsabilité du projet ANR JCJC « Quantum Decoherence in Light-induced Charge Transfer Phenomena (Q-Delight) ».

Après en avoir délibéré,

**Article premier** : Donne un avis favorable à la demande de réduction de service d'enseignement de 200h équivalent TD pour les années universitaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024, présentée par Madame Federica AGOSTINI.

**Article 2** : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	24
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

**Visa de la Présidente**



Pr Sylvie RETAILLEAU